

**CONSEIL PLÉNIER
DU DÉPARTEMENT DOCUMENTATION, ARCHIVES, MÉDIATHÈQUE ET ÉDITION
26 octobre 2021
RELEVÉ DE DÉCISION**

Présent·es ou représenté·es : Stéphan Barbas, Magali Castillon, Stefan du Château, Fanny Mazzone, Patricia Mouly, Mathieu Ribat

Excusé : Henri Gay

Invitée : Clarisse Barthe

1. Validation des capacités d'accueil des formations du DDAME pour l'année universitaire 2022-2023

Clarisse Barthe présente les capacités d'accueil des formations du DDAME pour l'année universitaire 2022-2023, marquées par le statu quo, sauf pour la licence 1 Documentation, dont la capacité d'accueil redescend de 160 à 120 étudiant·es, suite au retrait de l'engagement du rectorat de créer un poste de maître de conférences à la rentrée 2022.

Les capacités d'accueil sont soumises au vote et adoptées à l'unanimité
(Ne prend pas part au vote : 0 / Abstention : 0 / Contre : 0 / Pour : 6).

2. Validation du dossier d'habilitation du diplôme universitaire Médiathécaire / documentaliste (DUMED) pour 2022-2026

Stéphan Barbas, responsable pédagogique du DUMED, présente les modifications apportées au DUMED, et en premier lieu la fusion des deux parcours (e-documentaliste / médiathécaire jeunesse) en un seul.

Le dossier d'habilitation du DUMED est soumis au vote et adopté à l'unanimité
(Ne prend pas part au vote : 0 / Abstention : 0 / Contre : 0 / Pour : 6).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.

Toulouse, le 28 octobre 2021



Clarisse Barthe